

CP - Modification de la permanence du service état civil et élections

Durant les mois de juillet et d'août, la permanence du vendredi soir en Mairie pour le service état civil et élections (de 17h30 à 19h00) est suspendue à partir de ce vendredi 3 juillet 2026.

Le service état civil et élections fermera donc à 17h30, comme durant le reste de la semaine. La permanence du vendredi soir reprendra **le 4 septembre 2026**.

Comme chaque année, l'antenne Ouest de la Mairie (5, rue de Zurich) sera fermée durant le mois d'août. Les habitants sont invités à se diriger vers la Mairie, 1 place de la mairie, en centre-ville.

Plus d'informations sur colmar.fr

CONTACT PRESSE

Cécile Walschaerts
Attachée de presse
cecile.walschaerts@colmar.fr - 03 89 20 68 83 - 06 79 80 49 18
Ville de Colmar - Colmar Agglomération
colmar.fr/espace-presse